# Femme et propriété foncière en milieu rural burkinabè

DA Moïse E-mail: moussamoiseda@gmail.com

#### Résumé

En dépit des nombreuses législations foncières adoptées, l'accès des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè reste encore faible (22,52%). Ce faible accès des femmes rurales à la propriété foncière limite leur autonomisation alimentaire, financière et les prive de moyens de subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leurs enfants, ménages, aussi bien sur le plan alimentaire que sanitaire. L'analyse de régression logistique multiniveau effectuée avec des données EDSBF 2021 montre que l'accès des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè est expliqué à 16,04% par l'effet communauté. Pour améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière, les facteurs individuels (âge de la femme, son statut matrimonial, Parité/Sexe des enfants, son statut d'activité, son ethnie, sa religion) et contextuels (région de résidence, proportion des femmes participant aux décisions dans la communauté) identifiés peuvent s'avérer utiles à prendre en compte dans les stratégies d'intervention.

.

#### Introduction

Durant ces deux dernières décennies, la prise en compte croissante du genre dans de nombreux projets de développement s'est révélée comme une condition sine qua none à la lutte contre les discriminations faites aux femmes et à l'autonomisation des femmes dans de nombreuses contrées du monde. L'autonomisation économique des femmes ne saurait être une réalité sans leur accès et leur contrôle des ressources foncières. L'octroi effectif aux femmes des droits au sol, à la propriété et au logement est l'un des défis les plus difficiles auxquels ait à faire face le monde contemporain (ONU-Habitat, 2007). L'appropriation foncière en Afrique continue de se faire suivant la logique foncière coutumière qui exclue les femmes des droits de propriété foncière (Coumba Diouf, 2016). Il existe donc un large écart entre les droits de propriété promis aux femmes et leur mise en pratique. Or le plus souvent, la plupart des politiques publiques et des programmes qui se rapportent au foncier, au logement et aux biens dans certains pays traitent bien du foncier comme relevant des droits fondamentaux.

La terre est un important moyen de protection contre la pauvreté, malheureusement les droits fonciers des femmes ne sont pas reconnus dans nombre des endroits du monde (Budlender & Alma, 2011). Cette situation contribue à perpétuer la pauvreté des femmes et à accroître les inégalités de sexe. Dans les pays en développement, les femmes représentent 43% de la main d'œuvre agricole totale (ONU Femmes, 2012). Et pourtant dans ces pays, les femmes sont les premières exclues concernant l'accès et le contrôle de la terre alors que ce sont elles qui produisent la nourriture et contribuent à 80% dans la production agricole (Yoda et al., 2009).

La problématique de l'accessibilité des femmes à la propriété foncière se pose avec acuité au Burkina Faso surtout dans les milieux ruraux où celles-ci ont leurs activités qui sont encore plus dépendantes de la terre. Malgré un environnement socio-culturel en milieu rural peu favorable à l'accès des femmes à la propriété, foncière, certaines femmes de ces milieux détiennent quand bien même des propriétés terriennes. Cela nous conduit à s'intéresser aux facteurs qui ont favorisé leur accès à la

propriété foncière en inscrivant notre recherche dans une approche écologique à travers la question de recherche suivante :

Quels sont les facteurs individuels et contextuels, explicatifs de l'accès des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè ? Ainsi, l'objectif de ce présent article est de pallier les limites des études empiriques et de fournir des paramètres d'aide à la décision en identifiant ces facteurs explicatifs.

### I MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

### 1- Données, Population cible et taille de l'échantillon

La cinquième Enquête Démographique et de Santé au Burkina Faso (EDSBF) réalisée en 2021 est la source de donnée utilisée dans le cadre de cette étude. La population cible est constituée des femmes enquêtées âgées de 15-49 ans et résidant en milieu rural burkinabè au moment de l'enquête. La taille de notre échantillon est de 11432 femmes.

## 2- Variables

Notre variable dépendante est l'accès des femmes à la propriété foncière. Elle est dichotomique et prend la valeur 1 si la femme a accès à la propriété foncière c'est -à-dire possède une terre que ce soit individuellement, collectivement ou les deux à la fois et 0 sinon. Sur la base de leur qualité jugée acceptable, onze (11) variables explicatives ont été mobilisées dans les analyses.

### 3- Méthodes d'analyse

Nos données présentent une structure hiérarchique, ce qui nous permet de recourir à la la méthode de régression logistique multiniveau (trois niveaux), en vue d'identifier les facteurs individuels et contextuels de l'accessibilité des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè en lieu et place de la régression classique qui ne permet pas de mesurer l'effet de contexte.

### II- RESULTATS ET DISCUSSION

Dans le modèle M4 (**Tableau 1** ci-après) contenant toutes les variables ou modèle complet, des changements sont également observés. Ce modèle nous permet d'identifier les facteurs explicatifs (individuels et contextuels) de l'accessibilité des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè. Dans ce modèle, l'influence des variables individuelles (effet de composition) reste importante augmentant les variances inter-ménage (80,28%) et intercommunautaire (31,08%). Cependant la significativité des variances contextuelles (variance au niveau ménage et variance communautaire) montre qu'il persiste une variabilité non observée et la prise en compte d'autres facteurs contextuels expliqueraient davantage l'accessibilité des femmes à la propriété foncière. L'effet des variables individuelles, des variables relatives au ménage, des variables communautaires reste globalement le même dans le modèle complet à l'exception de la religion de la femme qui voit son effet renforcé. Le modèle complet explique significativement l'accès des femmes rurales à la propriété foncière au seuil de 1‰. (Chi-deux de Wald= 502,7 et p <0,001). La chance des femmes d'accéder à la propriété foncière augmente avec leur âge. Les femmes âgées ont 1,94 fois plus de chances d'accéder à la propriété foncière que les femmes jeunes. Cela est dû au fait que les femmes âgées sont plus susceptibles que les jeunes femmes de se marier, d'avoir des enfants surtout des fils par l'intermédiaire desquels elles peuvent bénéficier de propriété foncière, la société burkinabè étant patriarcale. Ces résultats vont dans le même sens que ceux des études antérieures sur l'accès des femmes à la propriété foncière (Onana, 2019, Foussié Ayouba, 2020).

Le fait d'être célibataire a un effet négatif sur l'accès des femmes à la propriété. Les femmes célibataires ont 98,26% moins de chances d'être propriétaires foncières que les femmes en union.

Cependant, aucune différence significative n'est observée entre les femmes en union et les femmes veuves/divorcées/séparées. Cela s'explique par le fait que jusqu'à un certain âge le célibat des femmes est mal perçu dans la société burkinabè. Pour que la femme accède à certains droits coutumièrement reconnus ; le droit à la propriété foncière, il faut qu'elle soit mariée. (MBayinil, 2016) argumente dans le même sens lorsqu'il soutient le statut matrimonial (célibataire, veuve, divorcée, mariée) de la femme peut être ou pas un avantage à l'acquisition de la propriété foncière selon la place qu'accorde chaque société à la femme en fonction de son état matrimonial. L'argument avancé pour refuser la terre aux filles ou femmes est qu'elles devront éventuellement se marier et donc iront vivre au sein de leur bellefamille dans un autre village (Parent-Chartier, 2020)

Aussi, le fait de ne pas avoir d'enfants ou d'avoir seulement des filles réduit respectivement de 75,7% et de 35% la chance des femmes d'être propriétaires de terre comparativement aux femmes qui ont des garçons et des filles. Les femmes ayant seulement des garçons ont 34,8% moins de chances d'avoir accès à la propriété foncière comparativement aux femmes qui ont des garçons et des filles. Ce résultat n'est pas surprenant dans le contexte burkinabè où la société est patriarcale. La femme sans enfant est stigmatisée et la chance qu'on lui accorde une propriété foncière est encore minime. Ce résultat va aussi dans le même sens que ceux des études antérieures. En effet, Blender et Alma (2011; Bary et al., 2018; Yao, 2013).

Le statut d'activité qu'exerce la femme influence également l'accès des femmes à la propriété foncière. Ainsi, comparées aux femmes agricultrices, les femmes commerçantes ont 31,1% moins de chance d'avoir accès à la propriété foncière. Par ailleurs, aucune différence significative n'est observée en termes d'accès à la propriété foncière entre les femmes agricultrices et les femmes inactives, les femmes salariées ainsi que les femmes exerçant dans les services.

La chance des femmes d'accéder à la propriété est également fonction de leur confession religieuse. Les femmes sans religion ont 2,84 fois plus de chances d'avoir accès à la propriété foncière comparativement aux femmes musulmanes. Aucune différence significative n'est observée entre ces dernières et les femmes de religion traditionnelle, chrétienne ou autre ainsi que les femmes d'autres religions. Le fait que les femmes musulmanes accèdent moins à la propriété foncière que ces femmes s'expliquent par la non-application des préceptes islamiques qui reconnaissent le droit à l'héritage de la terre des épouses, sœurs ou filles et par le fait que les femmes elles-mêmes renoncent à leurs droits de propriété foncière au profit de leurs frères (Parent-Chartier,2020). La probabilité pour la femme d'accéder à la propriété foncière dépend aussi de son appartenance ethnique. Ainsi, comparativement aux femmes d'ethnie mossi, les femmes d'ethnie gourounsi-bissa ont 3,33 fois plus de chance d'avoir accès à la propriété foncière. Par ailleurs, aucune différence n'est observée au seuil de 5% entre les femmes mossies et les femmes des ethnies Lobi-dagara, Bobo-dioula\_senoufo, gourmantchés, peulhs et les femmes des Autres ethnies concernant l'accès à la propriété foncière.

En plus de ces facteurs individuels qui influencent significativement l'accès des femmes à la propriété foncière, des facteurs contextuels notamment la région de résidence et la proportion des femmes participant aux décisions dans la communauté influencent aussi significativement leur accès à la propriété foncière. La probabilité pour la femme d'accéder à la propriété foncière est fonction de sa région de résidence. Ainsi, les résultats montrent que les femmes des régions du Sud-Ouest/Cascade/Centre-SUD, Centre/Hauts-Bassins/Plateau-central et celles des régions Boucle Mouhoun/Centre-Ouest ont respectivement 74,3%, 90,31% et 94,08% moins de chance d'avoir accès à la propriété foncière comparativement aux femmes des régions Est/Centre-Est. Par ailleurs, aucune différence significative n'est observée entre ces dernières et les femmes des régions du Sahel/Nord/Centre-Nord.

Variables	Modalités	M0	M1	M2	M3	M4
	Constante	0,057***	0,045***	0,058***	0,244***	0,253***
Caractéristiques individuelles de la femme						
Age de la femme	Femmes Jeunes		Réf			Réf
	Femmes âgées		1,920***			1,941***
Statut matrimonial de la femme	Femmes Célibataires		0,0164***			0,0174***
	Femmes en union		Réf			Réf
	Veuves/divorcées/séparées		1,232			1,216
Parité/sexe des enfants de la femme	Seulement des Garçons		0,670**			0,652**
	Seulement des Filles		0,663*			0,650**
	Des filles et des garçons		Réf			Réf
Statut d'activité de la femme	Sans enfant		0,247***			0,243***
	Inactives		1,087			1,096
	Salariées		0,476			0,49
	Commerçantes		0,671* Réf			0,689* Réf
	Agricultrices Services et autres		0,798			0,801
Ethnie de la femme Religion de la femme	Mossi		Réf			Réf
	Lobi-dagara		0,32			0,367
	Bobo-dioula senoufo		1,164			1,596
	Fulfulde/Bella/Touareg		0,796			0,805
	Gourmantché		0,807			0,657
	Gourounsi-Bissa		2.779**			3,330***
	Autres ethnies		0,843			1,088
	Musulmane		Réf			Réf
	Chrétienne		1,073			1,12
	Traditionnelle/Animiste/Autre		0,824			0,835
	Sans religion		2,813			2,841*
Caractéristiques du ménage						
Niveau de vie	Pauvre			Réf		Réf
	Moyen			0,837		0,83
	Riche			0,834		0,84
Taille du ménage	Ménage petite taille			1,166		1,219
	Ménage taille moyenne			1,088		1,038
	Ménage de taille étendue			Réf		Réf
Caractéristiques de la communauté						
Région de résidence	Sahel/Nord/Centre-Nord Sud-Ouest/Cascade/Centre-				1,106	1,257
	Sud-Ouest/Cascade/Centre- SUD				0,285**	0,257*
	Est/Centre-Est				Réf	Réf
	Boucle Mouhoun/Centre-					
	Ouest				0,0987***	0,0592***
	Centre/Hauts-				0,137***	0.0969***
	Bassins/Plateau-central					· ·
Proportion des	Faible				Réf	Réf
femmes participant aux décisions dans	Élevée				0,343***	0.259***
la communauté	Elevee				0,545	0,237
Proportion des	Faible				0,882	0,681
femmes ayant un						
capital scolaire dans la	Élevée				Réf	Réf
communauté						
Variances	Variance au niveau individuel	3,29	3,29	3,29	3,29	3,29
	Variance au niveau ménage	4,92***	9,8***	4,89***	4,89***	8,87***
	Variance au niveau communautaire	6,32***	8,95***	6,29***	5,30***	8,33***
Inter-class	Au niveau ménage	77,36	85,05	77,28	75,59	83,94
corrélation (ICC)						
(%)	Au niveau communautaire	43,51	44,47	43,46	39,3	40,65
Taux de variation	Au niveau ménage	_	99,18	(-0,61)	(-0,61)	80,28
de la variance par rapport au modèle vide (%)	Au niveau communautaire	-	41,61	(-0,47)	(-16,14)	31,8
	****					

Tableau 1 :
Résultats de
la régression
logistique
multiniveau
(Rapport de
côtes)

# **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

4,495

60,01\*\*\*

La problématique de l'accessibilité des femmes à la propriété foncière se pose avec acuité au Burkina Faso à l'instar de nombreux autres pays subsahariens. Les études empiriques relatives à

475,3\*\*\*

Khi-deux de Wald

l'accessibilité des femmes à la propriété foncière en Afrique et au Burkina Faso sont essentiellement de nature qualitative. La présente étude quantitative axée spécifiquement sur l'accessibilité des femmes à la propriété foncière en milieu rural burkinabè a pour but de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la thématique en y identifiant les facteurs individuels et contextuels explicatifs. L'étude comporte néanmoins quelques limites à savoir le manque de certaines variables pertinentes dans la base de données, la création de proxy pour certaines variables communautaires et l'absence de données qualitatives actualisées relatives à la thématique.

Au regard des résultats de l'étude, nous recommandons une priorisation des femmes défavorisées en matière d'accès à la propriété foncière à savoir les femmes célibataires, les femmes sans enfant, les femmes jeunes, les femmes musulmanes, les femmes des régions du Sud-Ouest/Cascades/Centre-SUD,Boucle\_Mouhoun/Centre-Ouest,Centre/Hauts-Bassins/Plateau-central) dans les offres foncières gouvernementales et la sensibilisation des autorité coutumières et religieuses pour une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes en matière dans les partages de patrimoines fonciers.

Aussi, nous recommandons à la structure statistique nationale et ses partenaires d'intégrer dans les questionnaires des enquêtes futures ayant entre autres pour objectif de saisir la propriété foncière des femmes, des questions relatives à l'application des lois foncières et à la participation réelle des femmes dans les structures locales de gestion foncière. Enfin, nous leur recommandons d'associer aux enquêtes quantitatives portant sur la propriété foncière des femmes, des enquêtes qualitatives actualisées afin de mieux cerner la question de propriété foncière des femmes.

### Références bibliographiques

ONU-Habitat. (2007). Droits des femmes au sol, à la propriété et au logement: Guide global pour les politiques publique. 46p. <a href="https://unhabitat.org/droits-des-femmes-au-sola-la-propriete-et-au-logement-guide-global-pour-les-politiques-publiques">https://unhabitat.org/droits-des-femmes-au-sola-la-propriete-et-au-logement-guide-global-pour-les-politiques-publiques</a>

YAO, P. (2013). Droit d'héritage, droit coutumier: Un frein à l'émancipation des femmes en Côte d'Ivoire. pp.63-67.

**ONANA, J. C. (2019).** Femmes et accessibilité à la propriété foncière au Cameroun. Mémoire IFORD Yaoundé. 111 p. **YAO, P. (2013).** Droit d'héritage, droit coutumier : Un frein à l'émancipation des femmes en Côte d'Ivoire. pp.63-67.

PARENT-CHARTIER, C. (2020). Quels sont les facteurs de résistance à l'égalité des genres?

Le cas de l'accès des femmes à la terre dans la région du Fuuta. Canadian Journal of

Development Studies / Revue canadienne d'études du développement, Vol 41, n°4, pp.544-560. https://doi.org/10.1080/02255189.2020.1799191

BARY, H., TALL, F., KOUDOUGOU, S., -BHATIA, L. S.-, & SANOU, S. (2020). L'accès sécurisé des femmes à la terre, *Un processus novateur ancré dans la légitimation sociale*. 32p. https://globalsoilweek.org/wp-co

MUKASA, H., AURÉLIE, R., & OGUNSUMI, L. (2019). Lever les obstacles à l'accès des femmes au foncier 4p. https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/103780/2100\_PDF.pdf consulté le 06 mai 2023

BUDLENDER, D., & ALMA, E. (2011). Femmes et la terre : Des droits fonciers pour une meilleure vie. 120p.

https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/handle/10625/47432

YODA, F. B., DE LA PENA VALDIVIA, M., SORIANO, S., & KAKIIZA, I. (2009). Le

difficile accès des femmes à la terre dans les pays du Sud. Montreuil (France).

http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8176.html

MBAYINIL. (2016). Femmes et accès a la propriété foncière au Cameroun.

https://foncierdomaines.wordpress.com/2016/03/08/femmes-et-acces-a-la-propriete-fonciere-au-cameroun/\_\_consulté le 16 avril 2023.

ONU FEMMES. (2012). CSW56 – Faits et chiffres sur les femmes rurales.

https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/commission-on-the-status-of-women-2012/facts-and-figures consulté le 10 février 2022